

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | L'Enseignement Mathématique  |
| <b>Herausgeber:</b> | Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique                           |
| <b>Band:</b>        | 13 (1911)  |
| <b>Heft:</b>        | 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE   |
| <b>Kapitel:</b>     | Détermination mathématique des phénomènes psycho-biologiques et socio-biologiques. |

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— L'Académie a décidé que, sur les fonds produits par le legs Petit d'Ormoy, elle décernera tous les deux ans un prix de dix mille francs pour les Sciences mathématiques pures ou appliquées, et un prix de dix mille francs pour les Sciences naturelles. Elle décernera les prix Petit d'Ormoy, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1913.

*Prix Jérôme Ponti* (3500 fr.). — Ce prix biennal sera décerné, en 1912, à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la Science.

*Prix Leconte* (50,000 fr.). — Ce prix doit être donné, en un seul prix, tous les trois ans, sans préférence de nationalité : 1<sup>o</sup> Aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en *Mathématiques, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Sciences médicales*; 2<sup>o</sup> Aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences, applications qui devront donner des résultats de beaucoup supérieurs à ceux obtenus jusque-là. — L'Académie décernera le prix Leconte, s'il y a lieu, en 1914.

Les conditions communes à tous les concours sont indiquées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences, du 19 décembre 1910, p. 1309.

### Détermination mathématique des phénomènes psycho-biologiques et socio-biologiques.

Une *Commission permanente internationale de détermination mathématique des phénomènes psycho-biologiques et socio-biologiques* a été constituée sur la décision du Congrès international de Psychologie de Genève, et le siège en a été fixé à Paris, à l'Institut Général Psychologique.

Cette Commission est présidée par M. Henri POINCARÉ, membre de l'Institut. La première question mise à l'ordre du jour a été celle de la rédaction d'un *Manuel d'Interpolation* destiné aux savants qui ne sont pas particulièrement familiarisés avec les méthodes mathématiques.

On visera spécialement, dans ce Manuel, les procédés applicables aux calculs des résultats numériques recueillis dans les sciences biologiques, physiologiques, psychologiques et sociologiques.

Dans une récente circulaire, la Commission demande qu'on veuille bien lui indiquer les problèmes qu'il conviendrait principalement d'envisager dans ce travail, afin qu'il en soit tenu compte lors de l'élaboration du Manuel. Les réponses doivent être adressées au secrétaire-général, M. S. YOURIÉVITCH, 14, rue de Condé, Paris (6<sup>e</sup>).